

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative aux conséquences du marché des abattoirs en matière de propreté.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le marché des Abattoirs est un lieu incontournable et emblématique de la commune d'Anderlecht. Son activité n'est pas à remettre en cause et les autorités communales doivent garantir sa viabilité à long terme, dans le cadre des projets à venir du site. Cependant, nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur les conséquences indésirables d'une telle activité qui accueille plusieurs milliers de personnes au cœur de Cureghem, notamment en matière de propreté : sacs plastiques, déchets, marchandises, etc. A juste titre, de nombreux riverains habitant le quartier déplorent l'état de propreté les jours de marché et les lendemains. Les alentours directs du site sont particulièrement touchés : la rue Ropsy Chaudron, le quai de l'Industrie, le quai Fernand Demets, la chaussée de Mons, la place Clemenceau.

La Commune déploie des équipes communales pour limiter la saleté mais le constat montre que c'est insuffisant. La société « Abattoirs » a aussi sa part de responsabilité car elle est quelque part la source du problème. L'entreprise est évidemment responsable de l'état du site, mais elle doit aussi l'être pour ses effets sur le quartier.

J'aurai donc voulu savoir si la société participe à la gestion de la propreté ou d'autres conséquences dans le quartier, sur l'espace public, de façon directe, par exemple via des employés qui aident nos équipes de propreté, ou de façon indirecte par exemple via une taxe spécifique ?

Monsieur l'Echevin NEUZY, donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY, geeft lezing van het volgende antwoord:

Effectivement, la société « Abattoirs » est aussi responsable de l'état de saleté de la zone, les jours de marché. Ils en sont conscients, et contribuent depuis quelques années au nettoyage des espaces publics limitrophes à leur site. Concrètement, ils demandent à un prestataire de nettoyer les trottoirs des voiries bordant leur site, rue Ropsy Chaudron, quai de l'Industrie et chaussée de Mons. Et ce, après chaque jour de marché.

Malheureusement, depuis la « COVID » la société semble avoir du mal à trouver un prestataire externe qui puisse effectuer ces tâches, et les Abattoirs nettoient donc avec leurs agents, une zone plus petite, qui n'inclut pas les espaces publics. Nous sommes en coordination directe avec eux, et notre collaboration est très positive. De notre côté, les équipes communales nettoient la zone du marché des abattoirs, qui est donc composée de la rue Ropsy Chaudron et de l'avenue Clemenceau, donc entre le canal et la place Bara, ainsi que le parvis du métro rue Jorez, les vendredi soir, samedi matin et dimanche matin.

Le Collège n'est pas fermé à l'idée d'une taxe spécifique à l'image de ce qui est fait pour le « RSCA » par exemple, et nous l'envisagerons davantage encore si les Abattoirs ne trouvent pas rapidement de solutions pour compenser les nuisances en termes de propreté que leur activité produit.

G. BORDONARO estime qu'une taxe spécifique est nécessaire. Le « RSCA » paye une taxe spécifique pour que la Commune puisse gérer les conséquences des

matches. Tout comme les taxes sur les grandes surfaces, une série de taxes sur différents types d'entreprises existent pour pouvoir répondre aux conséquences de leurs activités. Il appelle le Collège à avancer vers cette idée et espère aussi que la société retrouvera un prestataire externe pour nettoyer. Ou alors, le Collège doit éventuellement obliger les Abattoirs à trouver des prestataires externes pour continuer la collaboration avec la Commune. Il est difficile de garantir un état de propreté convenable et il est indispensable de mettre ces deux éléments en avant.